CONTRAT D'ACHAT D'ŒUFS
Distribution du vendredi de la saison 2025

Entre **Nom** **Prénom:**

Adresse :

Tél : Mobile : Mail

dénommé le « consomm'acteur » d'une part,

et **Tatiana Garcia Aguirre** 5 bis, Lieu dit Pont de Got 33230 Les peintures
Mobile : 07 81 40 02 45 Courriel : lafermedegot@gmail.com
dénommé le producteur d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat est passé entre le consomm'acteur et le producteur pour l'approvisionnement toutes les deux semaines d'une commande d'œufs bio, pendant une saison comprise entre janvier et décembre 2025 (24 livraisons).
Les volumes d'œufs de chaque livraison ont été établis par le consomm'acteur et le coordinateur lors d'un sondage précédant la mise en place du contrat.
Ils sont constitués d'œufs extra-frais, non calibrés, non lavés ; de ce fait le consomm'acteur n'a pas le choix du calibre.
Le producteur s'engage à produire dans le respect de la charte des AMAP : qualité sanitaire des produits, respect de la biodiversité et de l'environnement.
Le consomm'acteur s'engage à amener à chaque livraison ses propres boites correspondant au nombre d'œufs livrés.

Article 2 : Les distributions

Les distributions ont lieu une fois toutes les deux semaines, le vendredi de 19 h 00 à 20 h 00 à l'ancienne École Communale de Filles, 14 rue Paul Bert à Castillon La Bataille (33350). Elles sont tenues par le producteur en présence d'un coordinateur de l'AMAP.
Le consomm'acteur s'engage à venir chercher sa livraison d'œufs toutes les deux semaines sur le lieu de distribution. La récolte étant achetée à l'avance, il est impossible de rembourser une commande d'œufs non retirée. En cas d'impossibilité, il appartient donc au consomm'acteur de faire retirer son panier par un tiers ou de prévenir un membre du bureau par téléphone.

Article 3 : Prix et modalités de paiement

Le prix des œufs est de 2,70 € les 6 œufs.
Le consomm'acteur, faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie, partage les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles, accepte de régler l'ensemble de la récolte par 1 ou 2 chèque(s) à l'ordre de « La ferme de Got »

	Nombre d'œufs par livraison	Prix par livraison	Total pour 24 livraisons
	6	2€70	64,80€
	12	5€40	129,60€
	18	8€10	194,40€
	24	10€80	259,20€

Le(s) chèque(s) sera(ont) remis aux coordinateurs œufs de l'AMAP « le vert de terre » à la signature du contrat. Ils seront transmis au producteur par les coordinateurs à la première livraison, et encaissés en janvier et en février (si 2 chèques).

Le coordinateur Prénom : Agnès Nom : Romet
certifie avoir reçu chèque(s) d'un montant total de €.

A Castillon, le 10/01/2025

Article 4 : Litiges et rupture du contrat

Tout litige devra être soumis au coordinateur concerné, et ne sera en aucun cas traité directement avec le producteur.
Ce contrat peut être interrompu unilatéralement par le consomm'acteur, si et seulement si un remplaçant est trouvé immédiatement, de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement. Ce contrat peut être rompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est à la collégiale de statuer.

Fait à Castillon, le 10/01/2025

Le consomm'acteur

« Lu et approuvé »

Le producteur

« Lu et approuvé »